

La remise de dette

Par **juste juriste**, le **05/05/2016** à **18:31**

salut tout le monde. j'ai une préoccupation concernant la remise de dette à des débiteurs verticaux. Si le créancier décide de faire une remise de dette à l'un des débiteurs verticaux(une caution), je sais qu'on parlera ici de décharge de cautionnement et non de remise de dette mais ce que je ne comprends pas c'est ce qui adviendra de la part de la caution déchargée, vu qu'elle apparaissait comme une garantie au paiement de la dette.

Par **Camille**, le **05/05/2016** à **19:38**

Bonjour,

Au risque de dire une bêtise, si une caution est déchargée de son cautionnement, elle n'apparaît plus comme une garantie au paiement de la dette.

C'est presque, il me semble, une vérité de La Palice.